

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09.10.2014

Convocation en date du 03.10 .2014

Début de séance 20h 40 Fin de séance 23h00

### **Présent(s) :**

Daniel CHASSEING, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Bernard RUAL ; Adjoints

Carla LELIEVRE, Etienne ANGLERAUD, Emilie CHARTAGNAC, Marcelle LAGARDE, Gérard MORATILLE, Delphine CLEDAT, Jean-Pierre GOUMONDIE, Laurence TER-HEIDE, Alain SAGE.

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Procurations**

**Absent(s)** Rémi BESNIER

#### **1- Assiette des coupes de bois**

Les forêts sectionnales de la commune sont entretenues et valorisées selon un plan de gestion proposé par L'ONF.

Au titre de l'année 2015, l'ONF propose sur de la forêt sectionnale de Trassoudaine

- De réaliser une 1<sup>ère</sup> éclaircie sur la parcelle 10U surface 0.37ha
- De réaliser une 4<sup>ème</sup> éclaircie sur la parcelle 11B surface 3.75ha
- De réaliser une 2<sup>ème</sup> éclaircie sur la parcelle 19U surface 8.38 ha

et de mettre les produits de coupe à la vente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition l'ONF et valide de vendre les produits des éclaircies sur appel d'offre.

#### **2- Déclassement de chemins**

**1<sup>er</sup> dossier :** Mr et Mme BOURGES au lieu-dit Fureix qui souhaitent acquérir le chemin qui traverse leur propriété

Aucune observation des riverains

Rapport du Commissaire enquêteur : autorise l'aliénation complète du chemin alors que le demandeur n'en demande que la partie le concernant.

Mr et Mme Coissac, riverains de la partie restante seront contactés pour leur proposer l'acquisition de la partie du chemin riveraine de leur propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions du commissaire enquêteur.

**2<sup>ème</sup> dossier :** Mr et Mme Trébulle au lieu-dit Le Leyrit demande l'aliénation du chemin riverain de leur propriété jusqu' à la départementale.

Aucune observation des riverains

Rapport du Commissaire enquêteur: autorise l'aliénation du chemin sur la portion riveraine des propriétés Trébulle et Clédat ; le reste du chemin restant public.

La vente du terrain Clédat se fera pour l'euro symbolique du fait de don de terrain à la commune pour réaliser la piste piétonnière pour aller sur le village vacance de Scoeux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions du commissaire enquêteur

**3<sup>ème</sup> dossier :** Mr et Mme Exell au lieu-dit La Cipièrre demande l'aliénation du chemin en regard de leur bâtiment.

Observation des riverains

Mme Marcaillou indique que le chemin est utilisé par les piétons et vélos

Mrs Cloup indiquent que le chemin a sa fonctionnalité et est régulièrement utilisé par piétons et vélos.

Un voisin anglais Mr Gellis souhaite garder l'accès à son jardin et conteste l'aliénation de ce chemin  
Rapport du Commissaire enquêteur: du fait de l'utilisation régulière par des piétons et cyclistes ; le chemin ne correspond pas aux critères d'aliénation. En conséquence il prononce un avis défavorable pour déclassement et aliénation de ce chemin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions du commissaire enquêteur

**4ème dossier :** Mr et Mme Plaisant au lieu dit la Cipièrre demande l'aliénation du chemin riverain de leur propriété.

Observation des riverains

Mr et Mme Dupuy s'opposent au déclassement de ce chemin au motif de son utilisation régulière pour rejoindre la départementale.

Mr et Mme Manuby s'opposent au déclassement de ce chemin au motif de son utilisation régulière pour rejoindre la départementale par rapport au ramassage scolaire sécurisé de leurs enfants.

Mme Marcaillou s'oppose au déclassement de ce chemin qui doit rester dans le domaine public pour accéder à ses parcelles.

Rapport du Commissaire enquêteur: donne un avis défavorable à l'aliénation du chemin riverain de la propriété Plaisant et autorise l'aliénation de la portion du chemin riverain des parcelles Dupuy et Marcaillou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions du commissaire enquêteur

**5ème dossier :** Mr Lelièvre Raymond et Mme Theillaud, au lieu dit le Mazalaygue, demandent l'aliénation du chemin en limite de leur propriété et qui sur une portion jouxte la propriété Chabanat.

La commune souhaite se porter acquéreur du puits et du terrain mitoyen à ce dernier afin de valoriser ce petit patrimoine. En conséquence la décision est ajournée en attendant la réponse à cette proposition d'achat.

### **3- Autorisation de signature d'un crédit-bail**

L'association AVEHC souhaite développer son activité au niveau de l'entreprise adaptée. Son conseil d'administration a validé le projet de construction d'un nouveau bâtiment sur le devant de celui existant. Par ailleurs elle a recherché des possibilités d'aide financière à la réalisation de ce projet.

Elle peut prétendre à une aide du conseil régional sous forme de subvention à condition d'être propriétaire du bâtiment.

En conséquence l'AVEHC sollicite de réaliser la construction de l'extension et de contracter un crédit-bail pour les bâtiments existants pour être propriétaire de l'ensemble de la structure au terme du crédit-bail. Le montant du crédit-bail proposé sur une durée de 15ans restera dans une fourchette équivalente au loyer actuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter un crédit-bail avec l'AVEHC.

Martine CHASTAGNAC en qualité de vice-présidente du CCAS ne prend part au vote.

Le crédit-bail se rédigera sous forme d'acte administratif.

### **4- DSP délégation de service public avec les Roulottes des Monédières**

Pour rappel, la réalisation du parc résidentiel des Roulottes s'est faite avec un partenariat public privé : la commune apporte un terrain viabilisé et un bâtiment d'accueil ; les roulottes sont achetées par des particuliers et mise à la location et le gestionnaire réalise l'activité et construit la piscine. La DSP répond à une procédure particulière (cf tableau)

Date	Affectation	Action	Délais légaux	Délais de fait
10 octobre 2014		Envoi de l'annonce à la publication		10 à 20 jours
20 octobre 2014		Date de la dernière publication		
20 novembre 2014	Commune	Ouverture des plis – Etablissement de la liste des candidats admis à présenter une offre	1 mois	
2 décembre 2014	Commune	Expédition du cahier des charges aux candidats retenus		12 jours
14 décembre 2014		Date limite pour les questions écrites		
18 décembre 2014	Commune	Réponse aux questions écrites		4 jours
19 janvier 2015		Date limite de dépôt de l'offre des soumissionnaires		30 jours
20 janvier 2015	Commune	Ouverture des plis		
Fin janvier 2015	Commune	Analyse des offres. Audition éventuelle des candidats		
15 février 2015	Commune	Rapport d'analyse des offres et de la proposition de candidat	2 mois	15 jours
21 mars 2015	Commune	Délibération du conseil municipal		
21 mars 2015	Commune	Finalisation du contrat		
1 <sup>er</sup> avril 2015	Commune	Après contrôle de légalité, signature du preneur pour prise en mains en avril 2015	15 jours	

##### **5- DSP Village vacances Scoeux**

La commune est propriétaire des bâtiments et confie la gestion de l'activité par une DSP. Le gestionnaire actuel a la possibilité d'exercer la gestion de l'activité jusqu' à la signature de la DSP. Cette DSP répond à la même procédure vue précédemment à la rubrique 4

##### **6- Commission DSP**

Il est nécessaire de voter une commission DSP composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le maire propose que les adjoints soient titulaires et suppléants.

Les candidatures sont les suivantes :

Titulaires : Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Bernard RUAL

Suppléants : Françoise TAVERT, Gérard MORATILLE, Alain SAGE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la composition de la commission DSP

Membres titulaires : Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Bernard RUAL

Membres suppléants : Françoise TAVERT, Gérard MORATILLE, Alain SAGE

##### **7- Délibération d'affirmation du soutien de la commune au CG et à son maintien dans l'organisation territoriale**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de soutenir le CG Et son maintien territorial.

## **8- Questions diverses**

### **Demande d'inscription aux monuments aux morts**

Mr Louis Maitre par son courrier des 12.09.2014 demande l'inscription du nom de son ami Monsieur Raymond Déchamp sur le monument aux Morts de Chamberet dont il est originaire.

Mr Déchamp, né le 9 mars 1937 est fait prisonnier puis porté disparu le 8 mai 1954 dans le conflit à Diên Biên Phu. Par jugement, le tribunal de grande Instance de Millau lui attribue la mention Mort pour la France et sera cité à l'ordre de l'Armée et reçoit la Croix de guerre de TOE (Théâtres d'Opérations Extérieures) avec palme.

Monsieur Jeannot Nouaille demande l'inscription de son grand père Monsieur Nouaille mort à la guerre de 14/18.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire le nom de Monsieur Raymond Déchamp et de Monsieur Nouailles sur le monument aux Morts.

**La statue de Saint Nicolas** est mise en sécurité dans l'église de Chamberet en attendant la réfection du retable de la chapelle du Mont-Ceix par la COM COM et de pouvoir y sécuriser la statue.

**Travaux de peinture au gymnase** : des réfections de peinture des poteaux extérieurs sont à réaliser avant la manifestation du championnat VVT.

**Murets en face de l'Hôtel de France** : il est constaté de nombreux accrochages sur les murets lorsque les voitures entrent ou sortent du parking. Les services techniques du CG proposent soit de rehausser les dits murets soit faire un plan incliné moins esthétique.

Une solution doit être apportée des potelets vont être installées sur le muret pour mieux les visualiser.

**Demande d'installation de mobil home sur le camping** : des demandes sont faites pour installer un mobil home en location à l'année sur le camping municipal. Une réflexion va porter sur un tarif forfaitaire, raccordement en eau et électricité, cahier des charges pour éviter que le mobil home devienne une résidence à part entière.

**Gymnastique pour 3°age** : les après- midi gymnastiques sont particulièrement appréciées par les personnes âgées. Une demande est faite pour les organiser à nouveau sur la commune. L'ICA va être contactée pour savoir s'il y a des projets en ce sens.

**Evaluation de l'immeuble de la poste** : Elle est confiée à Centre Archis ; la mairie est en attente du rapport d'évaluation de l'état de l'immeuble.

Fin de séance à 23h

La secrétaire  
Martine CHASTAGNAC

Le Maire  
Daniel CHASSEING